133
septembre 2014

L'inspection

RÉALITÉS & PROSPECTIVE

REVUE TRIMESTRIELLE DU SI.EN - UNSA ÉDUCATION

Réussite des élèves : le rôle des inspecteurs

NOTRE **MÉTIER** | **6**
Portée et limites de **la politique de lutte contre le décrochage scolaire**

LE **DOSSIER** | **10 > 14**
Faire réussir tous les élèves ...

SI.eN
SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
UNSA éducation

CPPAP N° **0516 S 07856**

Avec plus d'1 million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes

Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. *Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.*

Rejoignez-nous sur **casden.fr** *ou contactez-nous au* **0826 824 400***

**Accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi (0,15€ TTC/min à partir d'un poste fixe, hors surcoût opérateur)*

+X BANQUE POPULAIRE

L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 Noisiel. Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138
BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100
BROCA & WERNICKE - Illustration : Killoffer.

Sommaire 133

l'édito

Des avancées, mais ...

notre métier 5

Quel impact du grand corps d'encadrement pédagogique sur l'exercice quotidien du métier d'IEN ET-EG ? 5

Portée et limites de la politique de lutte contre le décrochage scolaire 6

Piloter, gérer les ressources humaines ? Oui, mais comment ? 7

Secrétaires et secrétariats de circonscription 7

Quelle place pour les inspecteurs du premier degré dans les ESPÉ ? 8

le dossier 10

Réussite des élèves : le rôle des inspecteurs

Réussir, réussir à l'école, réussir sa vie ? 10

Enquête PISA 2012 10

Faire réussir tous les élèves : le rôle de l'inspecteur dans le 1er degré 11

Faire réussir tous les élèves : le rôle de l'IEN du 2nd degré 12

Faire réussir tous les élèves : le point de vue de l'IEN-IO 13

Favoriser et valoriser les réussites pour les élèves à besoins éducatifs particuliers 14

vie syndicale 16

Académie de Strasbourg 16

Prise en charge de la difficulté scolaire : de la remédiation à la prévention

nos retraites 17

Retraité et syndiqué ! Réaction épidermique 17

Tribune libre 18

Réflexion par *Michel Volckcrick* 18

Aménagement des rythmes scolaires : et si l'on pensait un peu aux enfants…

Adhésion 2014-2015 19

Directeur de la publication
Patrick **Roumagnac**
Directeur de la rédaction
Michel **Volckcrick**
Photo couverture © Michel **Volckcrick**
L.P.P. Langevin de Waziers
Réalisation : **Yellowstone-design.fr**
Impression : **Compédit Beauregard**

CCPAP : **0516 S 07856**
ISSN : **1251-2028**
4 numéros : ***l'Inspection, Réalités & Prospective***
Numéro spécial : ***Annuaire des corps d'inspection de l'Éducation nationale***
Prix du numéro : 7,50 € - Prix du dossier spécial : 15 €
Abonnement : 4 numéros + dossier spécial : 40 €

SI.EN-UNSA Éducation
23, rue Lalande - 75014 PARIS
Tél. : **01 43 22 68 19**
Fax : 01 43 22 88 92
Courriel : ***sien@sien-unsa-education.org***
Site : ***sien-unsa-education.org***

Des avancées, mais…

Les perspectives dégagées dans le cadre des dernières discussions avec le ministère constituent indéniablement une avancée. En effet, la possibilité pour les IEN d'accéder à la hors-échelle lettre B leur confère un positionnement de fin de carrière identique à celui des IA-IPR. Cette stratégie de rapprochement des corps par l'alignement des carrières marque une évolution significative, pourtant elle ne peut suffire à nous satisfaire.

Nous ne pouvons oublier les trop nombreux inspecteurs qui se retrouvent bloqués pendant de trop longues années à l'indice terminal de la classe normale. Nous ne pouvons nous satisfaire de régimes indemnitaires qui stagnent depuis plus de vingt ans, malgré nos demandes réitérées. Nous ne pouvons nous contenter de remboursements toujours plus chiches des frais que nous engageons au service de l'Education nationale. Et par dessus tout, nous ne pouvons plus continuer à accepter des conditions de travail qui placent de nombreux collègues à la limite du *burn-out*…

Syndicat réformiste, nous ne nous contentons pas de vitupérer en attendant que d'autres se préoccupent de faire avancer les négociations. Nous avons poussé, tout au long du processus de discussion, pour obtenir les meilleures avancées possibles. Notre ultime rencontre avec le Ministre nous a permis de souligner sans la moindre complaisance le malaise des inspecteurs, comme la colère toujours plus palpable que nous voyons tous se développer. Au lendemain des promesses qui nous ont été faites, nous avons débuté le siège du cabinet pour réclamer les meilleures conditions d'accès à la HE B. Nous demandons une accélération de la rédaction des textes pour un effet le plus rapide possible, ainsi qu'un volume adapté d'accès initiaux pour garantir une bonne fluidité des promotions.

Dans le même temps, nous avons informé nos interlocuteurs du caractère insuffisant des mesures proposées, de la nécessité de revaloriser les carrières dès la classe normale et de la légitimité à reprendre la question de nos régimes indemnitaires… Nous continuons ce qui est notre action permanente et qui marque, selon nous, ce que les inspecteurs attendent de leur syndicat.

L'année scolaire qui débute sera placée sous le sceau des élections professionnelles. En choisissant de faire confiance au **SI.EN UNSA**, en refusant de se laisser berner par de vaines promesses émanant d'organisations qui n'ont jamais assumé la responsabilité d'accepter une avancée partielle avant de reprendre l'action, en votant et en faisant voter pour le **SI.EN UNSA**, chaque inspecteur pourra contribuer à renforcer notre audience et à nous armer pour les discussions à venir.

Nous nous efforçons de montrer au quotidien qu'un syndicat peut être tout à la fois responsable et revendicatif, conscient des contraintes économiques qui pèsent sur notre société et exigeant sur les marges de manœuvre qui permettraient de reconnaître notre expertise et notre engagement professionnel.

Dans chaque département, dans chaque académie, quelles que soient nos spécialités et nos positions statutaires… la mobilisation de chaque syndiqué est indispensable. À tous les niveaux, les représentants du **SI.EN UNSA** sont à l'écoute des attentes des inspecteurs et agissent pour défendre leurs droits. Rejoindre le syndicat, c'est en amplifier la force et l'impact. Il appartient à tous les syndiqués de prendre une posture militante en participant à la vie syndicale et au débat permanent au sein de notre organisation. Se montrer ferme sans faire preuve d'arrogance, se montrer souple sans la moindre faiblesse, telle est la voie choisie par notre syndicat. Envie de faire un bout de chemin avec nous pour participer à la construction des évolutions que nous espérons tous au lieu d'attendre avec résignation ? Bienvenue au SI.EN UNSA !

Patrick **Roumagnac**
Secrétaire général du **SI.EN** - **UNSA Éducation**

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE UNSA éducation

Repères
Agenda

JUIN

2
UNSA Éducation - Éxécutif national > (G. PÉQUIGNOT)
DGESCO - Circulaire règlement-type départemental
> (P. ROUMAGNAC)
SI.EN - *Les « mardis » de l'encadrement*
> (G. PÉQUIGNOT - P. ROUMAGNAC)

6
MEN - Ajustement des programmes du 1er degré
> (P. ROUMAGNAC)

10
Groupe de travail SEGPA > (G. PÉQUIGNOT)

11
SI.EN - Réunion du Collectif RASED > (F. MONTUELLE)
MEN - Groupe de travail RASED > (F. MONTUELLE)

12
MEN - Conseil Supérieur de l'Éducation
> (F. BOUGAULT - P. ROUMAGNAC)

13
MEN - Comité national de suivi du dispositif
« Plus de maîtres que de classes » > (F. MONTUELLE)

16
CTMEN (MEN) - Audience ministre avec 4 SG.
> (P. ROUMAGNAC)

17
MEN - Groupe de travail 14 *« Orientation »*
« Plus de maîtres que de classes » > (G. PÉQUIGNOT)
SI.EN - Rencontre Fondation AXA *« Permis internet »*
> (P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)

17 - 19
Congrès FGR-FP *(Poitiers Futuroscope)*
> (C. BARTHÈS – D. GAUCHON)

18
MEN - GT 9 et 10 sur les personnels
de direction et d'inspection
> (G. PÉQUIGNOT - P. ROUMAGNAC)

19
SI.EN - Réunion du Secrétariat général
> (F. BOUGAULT - F. MONTUELLE - G. PEQUIGNOT
P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)

20
SI.EN - Réunion du Secrétariat général *élargi*
> (J. BEAUDOIN - F. BOUGAULT - F. MONTUELLE
G. PEQUIGNOT - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)

23
CTMEN (MEN) > (P. ROUMAGNAC)
MEN - Audience Bernard Lejeune > (P. ROUMAGNAC)

25
MEN - Réunion des commissions spécialisées
des écoles, des collèges et des lycées
> (F. BOUGAULT - P. ROUMAGNAC)

26
DGRH - CAPN Mouvement
(membres paritaires de la CAPN)

30
CNESCO - Rencontre François Dumas
> (P. ROUMAGNAC)
SI.EN - Réunion de bureau et Conseil d'administration de l'ORTEJ > (M. VOLCKCRICK)

JUILLET

1 · SI.EN - Bureau national

2
SI.EN - MEN Rencontre - *Simplification des tâches administratives des directeurs d'écoles*
> (P. ROUMAGNAC)

3
MEN - Conseil Supérieur de l'Éducation
> (F. BOUGAULT - P. ROUMAGNAC)

9
CTMEN (MEN) > (P. ROUMAGNAC)

Rencontre avec les inspecteurs stagiaires

Dans l'**amphi de l'ESEN**, le SI.EN répond aux préoccupations des inspecteurs stagiaires

Quel impact du grand corps d'encadrement pédagogique sur l'exercice quotidien du métier d'IEN ET-EG ?

L'objectif global assigné aux corps d'encadrement est le pilotage du système éducatif au service des élèves et son amélioration constante.

La situation actuelle

Dans le fonctionnement actuel, les différents acteurs de l'encadrement assurent chacun la partie du pilotage du système qui est de leur domaine de compétences. Chaque partie est donc relativement cloisonnée par rapport à celle des autres acteurs.

1 • IEN-ET/EG et IA-IPR

Les inspecteurs de l'éducation nationale « enseignement technique » et « enseignement général » assurent des missions proches des inspecteurs pédagogiques régionaux. Le plus souvent, ils exercent les mêmes missions dans des entités administratives différentes.

Parfois, les deux types d'inspecteurs interviennent dans les mêmes entités, et cela est certainement la situation la plus problématique. Le statut de l'inspecteur est fonction du statut du professeur ou de la classe sans tenir compte d'une quelconque approche par dossier ou par filière.

Par exemple, dans un lycée polyvalent qui possède dans une filière aussi bien des sections professionnelles que des sections technologiques, deux inspecteurs interviennent parallèlement et sont interlocuteurs du chef d'établissement, ce qui risque d'être peu facilitateur pour le pilotage de cette filière dans l'établissement.

2 • Inspecteur / Chef d'Etablissement

Un inspecteur du second degré (quel que soit son statut) travaille en relation avec un chef d'établissement. Ils assurent tous deux des tâches et des missions différentes sur des problématiques pédagogiques identiques. Celles-ci peuvent être par exemple des mises en œuvre de rénovations, ou encore différentes phases de l'évaluation des enseignants. Mais chaque corps d'encadrement va souvent œuvrer uniquement dans son champ de compétences, sans rechercher la complémentarité.

Des avancées statutaires

Les avancées statutaires actuelles qui sont en discussion pourraient consister tout d'abord en l'instauration de passerelles importantes entre les différents métiers de cadres et à terme par la constitution d'un grand corps d'encadrement pédagogique aux missions diversifiées.

Ce corps unique de l'encadrement est appelé de nos vœux. Il est la conséquence logique et objective de la reconnaissance de l'égale dignité de la fonction des cadres à tous les niveaux. Il peut constituer le préalable à la mise en place d'un vrai travail d'équipe.

Mais quelles conséquences réelles pourrait-il avoir sur le terrain dans les pratiques quotidiennes ?

Un rapprochement entre les deux corps d'inspecteurs :

Un corps unique renforcerait la reconnaissance institutionnelle des différentes tâches accomplies par tous les inspecteurs, favoriserait le travail interdisciplinaire et les échanges entre pairs. Une nouvelle dynamique serait ainsi créée. Cela se traduirait par un seul inspecteur référent d'un établissement sur une filière ou sur un dossier.

Cette nouvelle organisation serait plus lisible et plus efficace pour les différents acteurs internes, comme chefs d'établissement et équipes pédagogiques, mais également pour les partenaires externes comme les organisations professionnelles. Tous les dossiers transversaux pourraient être également pilotés par tous les inspecteurs du second degré.

Un rapprochement entre Inspecteur et Chef d'établissement

Une formation commune, mais surtout la pratique alternative de différentes fonctions (personnel de direction ou inspecteur) permettrait aux intéressés d'avoir une vision assez complète des différents métiers de l'encadrement, et d'acquérir une plus grande culture commune.

Les conséquences sur le fonctionnement des unités d'enseignement et donc plus globalement sur le système dans son ensemble seraient largement positives.

Concernant la mise en œuvre des réformes, un pilotage commun, l'inspecteur donnant les orientations générales et s'assurant de la cohérence sur un territoire, le chef d'établissement les mettant en œuvre en tenant des spécificités locales, serait de nature à améliorer de manière significative l'efficacité du système.

Concernant l'évaluation, une culture commune peut amener concrètement à instaurer un vrai regard croisé et donc à produire une évaluation complète et réfléchie, recouvrant tous les aspects de la pratique professionnelle des enseignants

Conclusion

Le rapprochement des corps est à notre sens un préalable indispensable à une évolution des pratiques des différents corps d'encadrement au plus près du terrain.

Celui-ci aurait pour effet de développer une culture commune acquise par la formation et les pratiques quotidiennes et remplacer des actions séparées et juxtaposées par une complémentarité des taches mises en œuvre actuellement par chacun des acteurs.

Portée et limites de la politique de lutte contre le décrochage scolaire

Regard d'un inspecteur de l'information et de l'orientation

L'IEN-IO, acteur engagé dans la politique académique de lutte contre le décrochage et dans sa mise en œuvre départementale a de par son positionnement un regard sur le fonctionnement du système éducatif et de son évolution. De ce point de vue, il peut mieux mesurer les effets de cette politique sur le pilotage du système éducatif et des établissements scolaires.

Cette politique publique déjà ancienne a connu un nouvel essor en 2009 dans le cadre du plan « *Agir pour la jeunesse* » qui a fait de la lutte contre le décrochage une priorité nationale. Le principal bénéfice de cette politique a été de parvenir à une mesure partagée par l'ensemble des acteurs de ce phénomène et de mieux identifier les facteurs contribuant au processus.

Des effets positifs sur le pilotage global du système

La prise en compte des problématiques spécifiques de chaque territoire en matière de décrochage est désormais pleinement intégrée dans la réflexion sur l'évolution de la carte des formations. Mais il conviendrait, afin de corriger les erreurs éventuelles d'orientation, de donner aux établissements suffisamment de souplesse dans leurs capacités d'accueil et leurs modalités d'organisation pour procéder, au cours du premier trimestre, à des ajustements, soit à l'interne, soit au sein du réseau des EPLE du bassin.

Dans le cadre de la contractualisation et du dialogue de suivi mis en place entre l'autorité académique et les établissements, démarche qui implique les corps d'inspection, l'axe de prévention du décrochage et de l'absentéisme fait partie intégrante de la plupart des contrats d'objectifs notamment en lycée professionnel. Cette démarche devrait être l'occasion de mieux identifier les pratiques pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de se construire une identité, d'apprendre à vivre ensemble, dans le respect et la confiance, et de faire l'apprentissage de la citoyenneté.

En s'appuyant sur le réseau des CIO, et les branches professionnelles, L'IEN-IO contribue à la mise en place d'une politique visant à mieux promouvoir les filières porteuses d'emploi et notamment les métiers de l'industrie. Toutefois ces opérations de communication ne sauraient à elles seules suffire, elles supposent également que les établissements en lien avec les entreprises soient en capacité d'offrir aux jeunes des lieux de stage de qualité qui puissent constituer une accroche au milieu professionnel et à la formation. On estime qu'aujourd'hui près de 30 % de jeunes n'ont pas de périodes de formation en lien avec leur formation.

Une approche nécessairement territoriale

La politique de lutte contre le décrochage nécessite une approche territoriale, où le diagnostic doit être posé et partagé et où un travail en réseau doit être activé, tel est l'objectif de l'opération Foquale. De par son expertise et son positionnement, l'IEN-IO contribue à la mise en place et à l'évaluation des actions de prévention et de remédiation organisées par la mission de lutte contre le décrochage scolaire. Comme le souligne le rapport de l'inspection générale, « *agir contre le décrochage scolaire, alliance éducative et approche pédagogique repensée* », de juin 2013, les jeunes décrochés expriment avant tout le besoin de considération, d'écoute, d'exister en tant que personne, autant de dimensions à prendre en compte dans la formation des enseignants.

Compte tenu de la complexité des situations vécues par les jeunes, de la perception qu'ont les familles et les jeunes de l'École qui n'est plus perçue comme une espérance d'une vie meilleure, cette problématique nécessite un travail partenarial. « *L'école doit, au travers d'alliances éducatives, travailler en plus grande collaboration avec les services publics qui ont en charge les domaines sociaux, de l'emploi, et de la formation ou encore de la justice* ».

Cette politique a permis notamment de réaffirmer le rôle déterminant des services d'orientation dans le repérage, la prise en charge des jeunes, et dans le développement des partenariats.

Une approche globale et un travail d'équipe renforcé au sein des établissements

Une prise de conscience s'est effectuée au niveau des équipes éducatives, et les établissements ont mis en place des cellules de veille, des groupes de prévention du décrochage qui favorisent le travail d'équipe et ces regards croisés nécessaires à la bonne compréhension de la situation du jeune et au développement des compétences des professionnels.

Enfin, Il est à noter que si « *la loi instaure une obligation nouvelle à la charge des pouvoirs publics prenant la forme d'une exigence de suivi et d'organisation permettant qu'aucun d'entre eux ne soit laissé hors de tout système de formation, d'insertion ou d'accompagnement vers l'emploi* », celle-ci ne se traduit pas encore, loin s'en faut, par un droit effectif à la formation, préalable nécessaire à toute insertion.

Piloter, gérer les ressources humaines ? Oui, mais comment ?

À l'imitation du pilotage des établissements du second degré, certaines académies ont cru devoir mettre en place, dans le premier degré, un « *management par la contractualisation* » à partir d'indicateurs flous ou largement discutables. La contractualisation peut éventuellement avoir du sens pour un collège ou un lycée, disposant d'une certaine marge d'autonomie, elle n'en a aucun pour une circonscription du premier degré dont chacun sait qu'elle en est totalement dénuée.

Comment concevoir qu'un recteur d'académie ou qu'un DASEN contractualise avec une entité relevant directement de lui-même : on ne contractualise pas avec soi !

Tout au plus peut-on énoncer des intentions, se donner des ambitions. on est alors dans le domaine de l'incantation ! Cela ne va pas bien loin ! Certains cadres intermédiaires croient pourtant avoir trouvé là le moyen de renforcer l'efficience du système scolaire. Ce formalisme relève de l'illusion !

D'ailleurs, la définition d'un contrat d'objectifs supposerait en principe l'attribution de moyens, humains ou matériels, spécifiquement dédiés à l'atteinte de ces objectifs. Ici, il n'en est nullement question !

Ce qui est purement inacceptable, c'est aussi que l'on assigne aux inspecteurs des objectifs ou des cibles, en leur demandant de piloter, tout en leur interdisant d'accéder aux instruments et outils du pilotage. Où sont les marges de manoeuvre et d'intervention ? Sur quels leviers l'inspecteur peut-il agir au delà de la seule persuasion ? Aujourd'hui, de quelle influence l'inspecteur dispose-t-il quant à l'affectation des personnels placés sous son autorité ? Comment encore nous demander de réduire le nombre des maintiens ou redoublements, inutiles et couteux, quand les procédures induites nous échappent totalement ? Il y a ici un paradoxe qu'il faut dénoncer !

Secrétaires et secrétariats de circonscription

Dans un contexte où les tâches se multiplient dans des délais de réponses très réduits, nous pouvons légitimement nous demander où est passée la modernisation des services publics ? A ce titre, la situation des secrétariats de circonscription illustre ce sentiment d'une lente et inéluctable dégradation : postes mutualisés pour masquer les suppressions de postes, postes à mi-temps, contractuels, absence de formation initiale et continue alors que les tâches se complexifient et touchent à des points très sensibles de la gestion des enseignants (remplacement, droit de grève, enregistrement des congés...), jusqu'à envisager dans certains départements de confier les postes de secrétaires à des enseignants en difficulté majeure.

La mise en place de la réforme immobilière de l'État, ayant pour objectif premier de diminuer les charges financières locatives, ne s'est accompagnée en rien d'une amélioration des conditions de travail dans bien des circonscriptions, voire a conduit à une dégradation de celles-ci. Quant aux bureaux : c'est souvent « *ambiance sixties* » garantie : matériel de récupération non changé depuis des lustres, ordinateurs rechapés, pannes plus ou moins réparées dans l'urgence par le MATIC ou le CPC, jusqu'à la disparition des budgets de fonctionnement amenant certains collègues à fournir à sa secrétaire le minimum pour travailler au quotidien !

Bien sûr, on pourra trouver des contre-exemples, fort heureusement, à ce tableau. En fonction du bon vouloir d'un S.G particulièrement bienveillant ou de la mobilisation réussie des IEN , voire de la générosité d'une mairie pour recevoir la circonscription, (même si ce cas de figure devient très rare), on pourra se satisfaire d'une situation plus conforme à la fonction de représentation de l'IEN et de l'intérêt du service public.

Rappelons que le SI-EN n'est pas opposé a priori à des regroupements de circonscriptions lorsqu'une amélioration sensible du service est observée mais rappelons aussi que la situation est extrêmement hétérogène d'un département à l'autre et au sein même d'un département.

La mention régulière de cette question lors des audiences au ministère attire aussitôt la réponse d'un traitement local : voyez cela avec... (au choix : le Recteur, le Secrétaire Général, l'Inspecteur d'Académie...)

S'il fallait une raison de plus de ne pas se satisfaire de ce constat : c'est bien là aussi le rôle d'un syndicat et de ses représentants, responsables départementaux et académiques, que de poser ces questions, de faire valoir les besoins et les conditions normales de travail et, en fonction du rapport de force local effectivement, de finir de temps en temps par obtenir des réponses positives.

Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, nous savons que rien n'est octroyé sans d'âpres discussions mais, à coup sûr, rien ne s'obtient non plus dans l'isolement et le négoce individuel.

Quelle place pour les inspecteurs du premier degré dans les ESPÉ ?

Après des années funestes où enseigner n'était plus un métier nécessitant une formation, les inspecteurs du Premier Degré ont accueilli avec un grand espoir la création des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation. Les inspecteurs constatent au quotidien que la formation des enseignants est un facteur déterminant de la réussite éducative. L'observation des classes leur apprend que les progrès d'un élève dépendent de manière significative de la qualité de ses enseignants et donc de la qualité de la formation reçue par le professeur auquel il est confié. C'est ce que l'on appelle l' *« effet maître »*.

Les ESPÉ étaient la promesse d'une formation professionnelle digne pour les enseignants. On parlait d'y allier la théorie et la pratique, pour développer des méthodes pédagogiques innovantes grâce à un lien permanent entre la recherche pédagogique et les experts et formateurs de terrain.

Plus généralement, un consensus international avait établi que les programmes de formation initiale les plus efficaces étaient ceux qui garantissaient outre l'équilibre approprié entre la théorie et la pratique, la collaboration entre enseignants. Il était annoncé que tous les acteurs de l'École de demain suivraient, sur les mêmes bancs, des enseignements communs, qui permettraient de faire naître et vivre une culture partagée.

Nous avions donc espéré de nouvelles synergies de travail au sein des ESPÉ pour la mise en œuvre des formations initiales et continuées.

Ces espoirs ont été rapidement déçus. Les dispositifs de formation se sont révélés rapidement opaques.

Il n'est pas rare que les inspecteurs du premier degré soient dans l'incapacité de renseigner des personnes qui demandent des précisions sur les modalités de formation des futurs professeurs des écoles.

Les ESPÉ dépendant étroitement du budget de l'Université, les professeurs d'ESPÉ n'ont souvent plus obtenu d'heures pour intervenir lors des stages de formation continue qui avaient souvent été préparés en amont par ces professeurs et les inspecteurs du premier degré comme les conseillers pédagogiques. Pire des postes de maîtres-formateurs attachés aux ex-IUFM ont été sacrifiés par économie budgétaire par l'université privant les ESPE d'expertises du côté de l'école maternelle ou de l'ASH.

Certes, dans bien des académies, des efforts ont été consentis pour associer au moins le doyen des IEN du premier degré aux instances de gouvernance des ESPÉ. Des IEN ont parfois pu être cooptés pour participer au conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPÉ. Néanmoins, la formation commune des professeurs des premier et second degrés portant sur les compétences transversales s'est très difficilement mise en place. Il est fréquent que ces modules de formation soient conçus de manière disjointe en dépit de la volonté des recteurs.

Si les inspecteurs du premier degré sont parfois invités à intervenir dans le cadre des Masters d'enseignement et de formation, leur concours se révèle rapidement difficile parce que les indications parviennent tardivement ou partiellement. On perçoit rapidement que les contraintes financières conduisent l'université à préférer l'intervention de PEMF qui ne seront pas rémunérés spécifiquement.

De fait, il est très difficile de faire vivre des équipes pédagogiques pluri-catégorielles relevant d'une part, des composantes concernées des établissements d'enseignement supérieur ; d'autre part, des personnels enseignants-formateurs et des personnels d'inspection, comme le projet initial l'envisageait.

Enfin, une très forte hétérogénéité de fonctionnement des ESPÉ est observée sur le territoire national. La place des inspecteurs du premier degré dans les ESPÉ est à l'image de cette importante disparité.

Une observation et une analyse restent à mener pour établir l'état des lieux de cette promesse de formation des maîtres et pour continuer à revendiquer avec les ESPÉ ce projet enthousiasmant susceptible de faire bouger l'École et qui assurerait les formations initiales et continuées de qualité dont le système éducatif a aujourd'hui grand besoin.

DELAGRAVE
NOUVEAUTÉS
2014

Un dispositif pédagogique complet
qui vous fait gagner du temps !

Des **outils variés** pour une mise en œuvre **simple** et **efficace**

BTS

PFEG

STMG

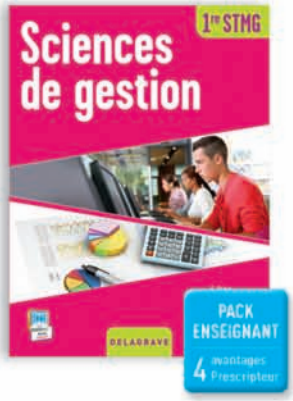

PACK ENSEIGNANT
4 avantages Prescripteur

DÉCOUVREZ LES 4 AVANTAGES RÉSERVÉS AU PRESCRIPTEUR

Des **outils variés** pour **animer** votre classe et **personnaliser** votre cours.

Connectez-vous sur
www.editions-delagrave.fr/pack-tertiaire

le dossier

Réussite des élèves : le rôle des inspecteurs

Réussir, réussir à l'école, réussir sa vie ?

Le sujet est complexe. Il invite à la réflexion et peut induire l'introspection. Le thème fait resurgir du plus profond de l'enfance, le sombre souvenir du cauchemar de ce cancre, malheureux à l'école et honteux à la ville ! Ce cancre devenu professeur et promu inspecteur interroge son cœur. Il se souvient de la souffrance au terme de chaque trimestre, de la distribution des bulletins et du regard méprisant parfois amusé de celui qui réussit, de celui qui comprend, de celui qui sait parce qu'il a accès aux codes. Il se souvient de l'injustice ressentie, de la jalousie éprouvée et de cette rage qui rend plus fort, qui abat ou qui rend fou !

Refonder l'École, c'est en faire le lieu de la réussite de tous. C'est entrer en rupture avec le prétendu « *élitisme républicain* » adossé à un égalitarisme aveugle et injuste. Refonder l'École, c'est se donner tous les moyens de la réussite, c'est envisager l'école comme le lieu apaisé où se croisent sur l'élève, adulte en devenir, un regard bienveillant et confiant, un regard qui fait grandir en ce qu'il renforce l'estime de soi, indispensable condition à toute réussite. Refonder l'école, c'est assurément recentrer l'action éducative sur la spécificité des besoins éducatifs des élèves.

Portant un regard vigilant et ambitieux sur l'École, l'inspecteur est placé, au sein de l'institution scolaire, en situation d'accompagner les équipes, de les soutenir et d'outiller leurs recherches en étayant leurs innovations. Il s'agit dans ce dossier de s'interroger sur le rôle des inspecteurs, dans son sens, dans ses enjeux et dans ses limites.

L'inspecteur peut, il doit, soutenir les efforts de démocratisation de l'accès au savoir. Il contribue à la reconstruction d'une École débarrassée de ce caractère élitiste qui, non seulement reproduit les inégalités mais, plus grave, les creuse.

Il contribue à la construction d'une école qui, enfin, parlerait à tous. Tel est l'enjeu d'aujourd'hui. Au-delà des moyens nécessaires au bon fonctionnement des écoles et des établissements, répondre à ce défi oblige à revisiter les pratiques pédagogiques usuelles pour débusquer, parfois dans le moindre détail, ce qui est violent, ce qui fait problème et contribue, à l'insu des acteurs éducatifs, à perpétuer les difficultés que les dispositifs d'aide ne parviennent pas à enrayer.

Enquête PISA 2012
Réussite du système éducatif Français

Comme d'habitude, les médias se sont précipités durant 24 heures pour dénoncer l'échec de notre système éducatif à la suite des résultats 2012 de l'enquête PISA. Cette évaluation qui concernait plus de 500000 élèves de 15 ans de 65 pays, a mis l'accent sur les mathématiques tout en évaluant, comme chaque fois, la compréhension de l'écrit et les sciences.

En fin de compte, les résultats de nos élèves ne sont pas aussi catastrophiques que l'on veut bien le dire.

Certes ils ont baissé en mathématiques depuis 2000 plaçant la France au niveau des pays de l'OCDE alors qu'elle était au-dessus de la moyenne, mais cette baisse relève davantage de la période 2003-2006 que de ceux de 2012.

Par contre ils se sont améliorés en compréhension de l'écrit puisqu'ils sont aujourd'hui supérieurs de 10 points à la moyenne des pays de l'OCDE ; et les résultats en sciences sont stables et au niveau des pays de l'OCDE.

Tout n'est donc pas si noir qu'on veut bien le dire et nos élèves français ne sont pas aussi mauvais que certains politiques et médias auraient tendance à le clamer, ne serait-ce que pour proposer un modèle plus élitiste encore.

Tout n'est toutefois pas rose et la réussite ne concerne pas tous les élèves, tant s'en faut.

L'inégalité des résultats se rapporte d'abord au rapport entre les garçons et les filles. Si ces dernières sont plus performantes en compréhension de l'écrit et si leurs performances ont augmenté significativement depuis 2000, les garçons les dépassent nettement dans le domaine des mathématiques.

Si l'on rapporte maintenant les performances des élèves à leur milieu social, les inégalités sont plus importantes en France que dans la plupart des pays comparables et elles ont tendance à se développer encore.

Ainsi en mathématiques, les 10 % d'élèves les moins performants ont vu leurs résultats chuter de 23 points entre 2003 et 2012, alors que les résultats des 10 % d'élèves les plus performants ont augmenté de 20 points. Ainsi encore, la France se classe à la 13e position (sur 65 pays) si l'on prend uniquement les résultats des élèves de milieu favorisé, à la 33e position si l'on considère ceux de milieu défavorisé.

Globalement donc, si la réussite de nos élèves se situe dans la moyenne, notre système éducatif se révèle profondément inégalitaire, et il l'est plus aujourd'hui qu'il ne l'était il y a 9 ans.

Faire réussir tous les élèves : le rôle de l'inspecteur dans le 1er degré

La spécificité des missions de l'inspecteur CCPD concerne assurément cette double vocation tournée d'une part, vers la direction, le pilotage, le management d'équipes enseignantes et, d'autre part, vers l'évaluation des personnels et des dispositifs. Pour accompagner ces équipes enseignantes, l'inspecteur est aidé en cela par le regard distancié, analytique et prospectif qu'il peut adopter. Convenons également que la place qu'il occupe au sein du système scolaire lui confère le rôle d'un formateur ou d'un accompagnateur en capacité de remplir le rôle de médiateur entre la recherche universitaire et les pratiques telles qu'elles sont mises en oeuvre dans les classes.

Quand il parvient à résister à cet enlisement qui le confine dans des tâches administratives toujours plus lourdes et plus nombreuses, l'inspecteur peut certainement agir, dans sa circonscription, au profit de la réussite de tous !

Dès l'école maternelle ...

Dès les premiers temps de la scolarisation du très jeune enfant, à l'école maternelle, l'accès aux premiers degrés d'une maîtrise de la langue orale revêt un enjeu crucial. La maîtrise de l'oral constitue, en effet, le socle indispensable à tout apprentissage. Pour aider les équipes, l'inspecteur peut mobiliser différentes solutions au nombre desquelles on retiendra, entre autres, la création de classes hétérogènes de cycle 1, susceptibles de favoriser les interactions verbales entre enfants qui manifestent des degrés différents de maturation langagière…

La consigne du travail scolaire ...

La réussite scolaire résulte le plus souvent de connivences entre l'élève, sa famille et l'institution scolaire. Certains parents connaissent les attentes et les codes de l'école, les autres subissent et les enfants échouent. On constate toutefois que la césure entre réussite et échec se situe autour de l'accès à la compréhension des consignes, en particulier à l'occasion du travail donné à la maison, et du décalage entre l'explicite de la consigne et l'attendu par l'enseignant.

Travailler en équipes ...

Le travail en équipes pédagogiques n'est assurément pas une fin en soi. Il permet néanmoins de croiser efficacement le regard des enseignants sur différentes situations scolaires et sur la difficulté qu'éprouvent certains de nos élèves. Les diagnostics établis, les solutions envisagées seront probablement bien plus intelligentes, au plan éducatif si elles font la synthèse d'approches différentes. Notons d'ailleurs que, parce qu'elles se sont engagées dans la pratique du « *co-enseignement* », les enseignants impliqués dans le dispositif « *plus de maîtres que de classes* » contribuent à l'émergence de pratique nouvelles.

... et l'évaluation ?

La question de l'évaluation des acquis scolaires des élèves, récemment remise sous le feu de l'actualité, constitue un levier certain qui permettrait aux enseignants de redéfinir leurs pratiques de l'évaluation au quotidien en interrogeant les usages faits des données et résultats recueillis.

Hétérogénéité des besoins ... différentiation

En lien avec le point précédent, il peut également être question de travailler avec les enseignants sur la prise en compte de l'hétérogénéité des besoins éducatifs des élèves au sein d'une même classe. Il s'agirait éventuellement d'aborder un sujet délicat, celui des représentations mentales que les enseignants entretiennent à propos du sens de leurs missions, de leur rôle et de leurs postures, au sein de la classe, notamment lorsqu'ils interviennent auprès de leurs élèves les plus fragiles, ceux dont les acquis scolaires sont les plus friables.

Travailler la parentalité, développer la co-éducation ...

L'efficience de l'action de l'école est bien souvent fortement amoindrie quand celle-ci ignore ou se détourne de son partenaire principal : les parents de l'élève. Souvent, l'école ne sait pas parler aux parents, peinant à se faire comprendre, elle induit alors des formes insidieuses d'une violence discrète, sourde mais destructrice en ce qu'elle induit ces renoncements ou abandons qu'ensuite, elle reproche aux parents. Si l'action scolaire doit répondre, aussi précisément que possible, à la nature des besoins éducatifs de l'apprenant, cette action doit également être comprise par la famille, qui sans se substituer au rôle de l'enseignant, doit soutenir les orientations et choix de ce dernier.

Pérenniser l'action, rompre avec le zapping

Ajoutons enfin que le « *zapping* » qui voit se succéder sur un rythme soutenu différentes modes, pratiques etc… est préjudiciable à la réussite des élèves. Nous évaluons trop rarement la portée des actions que nous mettons en place. Nous sommes également trop prompts à remettre en cause les innovations que nous portions peu de temps auparavant. Ne faudrait-il pas, parfois, laisser du temps au temps ? Du temps pour pérenniser, ou sécuriser le fonctionnement des classes.

Faire réussir tous les élèves : le rôle de l'IEN du 2nd degré

Après une scolarité parfois peu valorisante, les élèves arrivent souvent au lycée professionnel sans maîtriser totalement les compétences fondamentales. Les difficultés qu'ils éprouvent sont réelles et constituent une aporie aux apprentissages. Ainsi, la plupart de ces jeunes souffrent d'un manque d'estime de soi et éprouvent bien peu d'appétence pour apprendre.
La loi de refondation de l'école invite les enseignants à repenser leurs pratiques pédagogiques et à donner plus de sens aux apprentissages afin de conduire chaque élève à la réussite.
Au sein de ce grand chantier, quel est le rôle des inspecteurs ?

Accompagner les équipes au sein des établissements

L'un des principaux enjeux pédagogiques de la voie professionnelle consiste à assurer et consolider l'acquisition des compétences fondamentales. Guidé par chaque enseignant, l'élève construit peu à peu celles-ci ainsi que les attitudes qui lui seront indispensables tant à l'exercice professionnel qu'à son insertion sociale.

La voie professionnelle représente un terrain d'expérimentation dans lequel les équipes luttent de longue date contre la difficulté scolaire. En se servant des atouts de cette expérience, les enseignants peuvent contribuer à modifier tant la perception et la motivation des élèves que les conditions de leur apprentissage et, par extension, de leur réussite.

L'accueil et l'encadrement qui sont proposés à l'entrée en seconde peuvent contribuer à une scolarité plus épanouie. En effet, s'il se sent considéré et impliqué, l'élève reprendra confiance en soi et développera son ambition scolaire.

Le rôle de l'IEN consiste à œuvrer auprès des équipes, en un pilotage partagé avec le chef d'établissement, afin d'accompagner cette organisation qui peut être déclinée différemment selon les besoins des territoires, des formations et des personnes.

Modifier les pratiques pédagogiques

Si réussir consiste à atteindre le niveau de compétence attendu, le travail et l'évaluation par compétences restent encore globalement à affiner. Afin d'évoluer vers la réussite, chaque élève doit en premier lieu se sentir reconnu en tant que personne au sein d'un groupe. La valorisation de ses acquis est également génératrice de motivation et d'engagement dans son parcours de formation. C'est en agissant selon des objectifs et critères précis prédéterminés qu'il peut construire ses propres compétences et devenir un acteur de la classe. Le défi pour l'enseignant consiste à donner du sens aux apprentissages et à le guider vers le développement de méthodes et de stratégies. En effet, la mise en activité doit déboucher sur l'acquisition et le transfert de compétences, y compris celles qui sont moins scolaires et plus pragmatiques et qui permettent à l'élève de s'épanouir tant sur un plan scolaire que personnel et social. Afin de casser la spirale de l'échec et de la démotivation, il s'agit de travailler celles-ci en partant des acquis des élèves, ce qui permet de les placer de fait en situation de réussite. Les horaires dédiés à un enseignement personnalisé sont enfin les éléments indispensables au parcours individuel de chaque jeune.

Au plus près du terrain, l'IEN peut impulser une modification des pratiques qui s'appuie sur la recherche universitaire, privilégie la mise en œuvre d'une pédagogie de projet et qui invite à l'innovation pédagogique. Cela passe par l'organisation d'une formation initiale et continue conçue de manière disciplinaire mais également transversale, aux côtés des ESPE et autres partenaires de la formation.

Ouvrir le lycée professionnel sur le monde extérieur

L'articulation entre formation générale et formation professionnelle, ainsi que celle entre établissements et entreprises permet de proposer des dynamiques nouvelles, porteuses de motivation et de remobilisation. L'action partagée entre l'école et ses partenaires est aujourd'hui incontournable. Les collectivités locales, les acteurs du monde économique, du monde éducatif et du monde associatif contribuent tous à la construction de l'élève en tant que jeune, professionnel et citoyen. Une action conjointe peut consister en un portfolio professionnel, sorte de fil rouge qui privilégie le lien entre école et entreprise, qui atteste de la construction des compétences et qui rend le parcours de formation plus concret.

En contact avec les représentants des filières professionnelles, en France ou à l'étranger, l'IEN assure la liaison entre les différents partenaires et contribue à impulser des logiques de formation selon les spécificités territoriales et les besoins du terrain.

A l'instar d'autres modèles européens, l'école a tout à gagner à s'ouvrir davantage sur l'extérieur dans un esprit de co-construction de manière à conduire chacun de nos jeunes à la réussite scolaire, professionnelle et sociale.

Faire réussir tous les élèves : le point de vue de l'IEN-IO

Les évaluations PISA sont régulièrement là pour nous le rappeler : le système éducatif français accroît les inégalités sociales. Angoisse des élèves et des familles, compétition scolaire vont de pair avec une conception très conservatrice de l'école qui prône encore la promotion de quelques-uns au détriment de la réussite du plus grand nombre. Les réformes entreprises par la loi de Refondation de l'école vont dans le bon sens, mais elles restent limitées eu égard aux nombreuses rigidités de notre système.

Casser ces rigidités, telle doit être la volonté et l'ambition de l'IEN-IO.

Mieux connaître les établissements pour mieux aider les élèves

Favoriser la continuité pédagogique et éducative de l'école primaire au lycée est un des objectifs du travail de l'IEN-IO. Conseiller du recteur et du DASEN, il est souvent conduit à proposer des analyses visant à mieux faire connaître le fonctionnement d'un département ou d'une académie.

En liaison étroite avec les services d'orientation dont il coordonne l'activité, il peut, par exemple, fournir des éléments statistiques sur les parcours des élèves et sur les performances des établissements : mise en regard des évaluations à l'entrée au collège et des résultats obtenus quatre années plus tard au DNB, évolution des taux d'orientation, devenir des élèves au lycée...

La présence de l'IEN-IO dans les réunions de bassin permet de faire partager ces analyses à tous les membres des équipes éducatives, non dans un objectif de classement des établissements, mais parce qu'elles offrent la possibilité de réfléchir aux pratiques, de favoriser le travail de concertation et d'apporter une aide mieux ciblée aux élèves.

Avoir une vision globale de l'élève et ouvrir l'École sur le monde extérieur

Le regard porté par notre système éducatif sur l'élève est une composante qu'il faut également faire évoluer. L'IEN-IO partage, avec les DCIO et les COP, la conviction que le jeune scolarisé est avant tout un adolescent en construction de lui-même et de son avenir et non un élève qui doit répondre à des critères exclusifs d'acquis disciplinaires pour pouvoir prétendre à poursuivre son parcours.

L'idée que l'enfant a une vie en dehors du collège, qu'il y développe des compétences et des connaissances qui lui sont essentielles pour se déterminer dans son action, n'est pas nécessairement une idée complètement répandue au sein de notre système éducatif.

Faire réussir tous les élèves, c'est d'abord et avant tout, considérer chacun d'eux à la fois dans sa singularité et sa globalité.

Autre élément clé de la réussite de tous, l'ouverture sur le monde extérieur qui doit être encouragée au maximum, l'École n'étant pas uniquement l'affaire des professionnels de l'éducation.

Dans le cadre de ses missions, et pour répondre à l'objectif assigné au nouveau Parcours individualisé d'information et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMEP), instauré par la loi de Refondation , l'IEN-IO doit encourager le développement de partenariats forts avec les collectivités territoriales, les associations ou les entreprises.

Lutter contre la hiérarchie des filières au lycée et la promotion de l'individualisme

Le chantier de l'orientation reste encore à construire et notamment la possibilité qu'a un élève de pouvoir circuler plus librement et plus souplement à l'intérieur du système.

Là aussi les rigidités sont légion : hiérarchie entre les voies générale et technologique du lycée, image négative de la voie professionnelle, orientation « *subie* », tout cela renforce le sentiment d'échec de nombreux jeunes, notamment ceux issus des milieux les plus défavorisés. Faire réussir tous les élèves suppose d'abandonner l'idée d'un système éducatif fondé sur la compétition et le tri et sur la concurrence entre individus

L'IEN-IO peut, bien entendu, dans le cadre de l'information qu'il impulse en direction des équipes éducatives et des familles, mettre en avant des exemples de parcours réussis d'élèves dans des voies moins valorisées.

Il peut également se féliciter de la mise en place de l'expérimentation, dans un certain nombre d'académies, du « *dernier mot aux parents* » dans le choix de l'orientation de leur enfant. Cette expérimentation doit encore être évaluée, mais c'est déjà une première étape.

Revoir la philosophie d'ensemble de notre système éducatif

Mais tout cela ne suffira pas. Dans la réalité, l'IEN-IO sait que le problème de l'orientation n'est que l'aboutissement d'un processus qui commence bien en amont, dès les premiers apprentissages et qui trouve son point d'orgue dans le processus de sélection mis en place en fin de scolarité obligatoire.

Pour répondre à cette problématique de la réussite de tous, il faudra avant tout résoudre quelques questions centrales. Comment favoriser à la fois mixité sociale et mixité scolaire au sein des établissements ? Qu'est-ce qu'on doit évaluer chez l'élève ? Comment évaluer l'élève sans le stigmatiser ?

Faire réussir tous les élèves suppose de reconsidérer les objectifs assignés à notre système éducatif : Il nous faut individualiser la pédagogie plutôt qu'exacerber l'individualisme.

Favoriser et valoriser les réussites pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

Qu'ils soient scolarisés dans le secteur de l'**adaptation** *(le A de ASH)* ou bien dans les dispositifs en raison de leur **handicap** *(le H de ASH)*, les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP) doivent faire l'objet d'un accompagnement positif très attentif et particulièrement individualisé.

L'adaptation

Dans le domaine de l'adaptation qui scolarise un public « *en grandes difficultés scolaires* », le vaste champ de l'Enseignement Général et Professionnel Adapté (EGPA) dispensé dans les EREA et les SEGPA permet à ces élèves fragiles de se positionner rapidement sur un projet de formation professionnelle qui leur fournit une réelle opportunité de mettre davantage de sens dans l'activité scolaire et les apprentissages fondamentaux.

L'IEN ASH d'un département a pour mission de développer les meilleures conditions pour garantir une mise en place optimum de cette professionnalisation. À ce propos et pour exemple les expériences de « *mise en réseau* » de plusieurs SEGPA sur un même secteur géographique offrant des préparations à des CAP différents permettent aux jeunes dans un premier temps de découvrir différents métiers envisageables avant de se déterminer pour un CAP précis.

Ce recentrage de l'activité scolaire sur le projet professionnel à terme représente pour un certain nombre d'élèves un nouveau départ avec un nouvel horizon dans leur parcours.

L'IEN ASH trouve là une réelle amplitude dans sa mission d'impulsion et de conseil auprès des équipes de SEGPA du département.

Le handicap

Dans le champ du handicap, d'une part, les inclusions individuelles donnent tout son sens au Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) qui devrait montrer de façon explicite le potentiel et les domaines de réussite de chaque élève. D'autre part, le travail de fond avec les unités d'enseignement des établissements spécialisés médicaux sociaux reste un enjeu fondamental.

En effet ce public scolaire nécessite la mise en place d'une véritable pédagogie de projet permettant de promouvoir des activités d'apprentissage scolaire ayant pour supports des thèmes éducatifs globaux motivants et valorisants pour les jeunes.

Tous les grands champs éducatifs peuvent fournir l'occasion de construire des projets transversaux pluri-disciplinaires qui renforceront à terme les apprentissages de base.

Le domaine artistique et toutes ses composantes, le secteur « *Science et vie de la terre* », le vaste champ de l'activité physique et sportive sous toutes ses formes, les applications et réalisations technologiques, autant de supports variés pour capter, valoriser et faire progresser nos élèves.

L'IEN ASH pointera avec les équipes dans toutes les situations possibles mais aussi dans les dif-férents dispositifs de formation toutes ces directions de travail afin d'impulser également de réelles pratiques pédagogiques solides et adaptées.

N'oublions pas que tous ces élèves « *fragilisés* » ont de réels besoins dont les réponses ne peuvent être fournies que par une pratique professionnelle experte et étayée dans le souci constant de leur réussite et en se projetant également sur l'horizon de leur projet de vie.

Loi sur la refondation de l'École

La loi de refondation de l'École précise que le service public de l'éducation : « *reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction* ».

En cohérence avec ces engagements forts, le ministre de l'Éducation nationale a soumis au CSE du 3 juillet un projet de décret dont l'objectif est de traduire en dispositions pratiques les orientations fixées par la loi. à l'issue d'échanges longs et parfois vigoureux, le texte a reçu un avis favorable du CSE. Le **SI.EN UNSA** se félicite de cette décision qu'il a soutenue.

Seul l'article 1, relatif à l'accompagnement pédagogique des élèves, sera appliqué dès la publication du décret ; l'ensemble des autres mesures sera mis en place en septembre 2015.

Dans son ensemble, le décret rappelle l'objectif de la maîtrise par tous les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il insiste sur l'importance d'une évaluation régulière des acquis des élèves, évaluation dont la responsabilité est confiée à l'enseignant dans sa classe. Il précise aussi les différents dispositifs de soutien à mettre en place pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage. Il insiste sur le caractère « exceptionnel » du recours au redoublement.

Une circulaire sera publiée au cours de l'été pour aider les enseignants à mieux s'approprier le décret.

Loi sur la refondation de l'École : avis favorable du CSE sur le projet de décret relatif à l'accompagnement pédagogique des élèves.

Scannez ce **QR Code** à l'aide de votre smartphone pour accéder à la **circulaire** sur le site du SI.EN

Odysséo

Histoire - Géographie
Histoire des arts
Sciences

Une démarche active qui place l'élève en situation de recherche et de construction des savoirs

- Conforme aux **progressions 2012**
- Des **manuels déclinés par cycle ou par niveau** pour répondre à vos besoins
- Des **manuels interactifs personnalisables** pour animer la classe

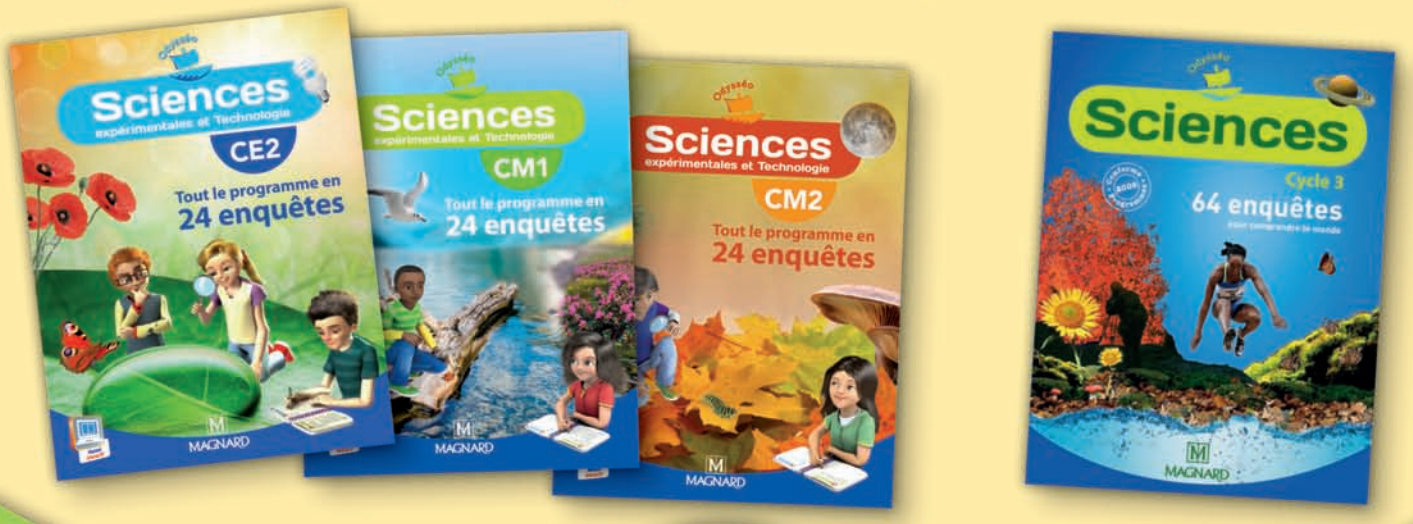

MAGNARD

www.odysseo.magnard.fr

Académie de Strasbourg

Prise en charge de la difficulté scolaire : de la remédiation à la prévention

Lutter contre le décrochage, c'est aussi prendre en charge le plus en amont possible les élèves qui risquent de décrocher. Agir au plus tôt, repérer les élèves fragiles ou susceptibles de l'être est le sujet de réflexion d'un **groupe de travail mené par des inspecteurs de l'académie de Strasbourg** sous l'égide du recteur et en étroite liaison avec le CSAIO.

Un séminaire académique en mai 2014 réunissant les chefs d'établissements et organisé par les IEN ET EG a été le point de départ d'une communication sur les modalités de prévention du décrochage scolaire, le repérage de la difficulté scolaire et les démarches et actions à mettre en place pour accompagner les équipes pédagogiques.

L'analyse de la situation à l'échelon national

La rénovation de la voie professionnelle a permis d'amener davantage de jeunes au niveau du baccalauréat, elle s'est également traduite par une hausse du nombre d'élèves admis en CAP. Mais cette réussite s'accompagne également de plus de décrochage : depuis la réforme, les taux sont passés de 17 à 21 %.

Le phénomène du décrochage concerne le cycle de formation dans toute sa durée

C'est dans la classe qu'il faut agir. A. Armand et C. Bisson-Vaivre, auteurs du rapport « *Agir contre le décrochage scolaire : alliance éducative et approche pédagogique repensée* », invitent à la rendre bienveillante et à vivre le vécu de l'élève. « *Aujourd'hui la notation sur 20 trie les élèves* », affirme C Bisson-Vaivre. « *Faut-il des notes partout, tout le temps, dans toutes les disciplines ?* », demande A. Armand.

Analyse du processus du décrochage scolaire du point de vue de l'élève

Les risques de décrochage augmentent significativement avec la combinaison des difficultés scolaires, de l'absentéisme, du peu d'engagement scolaire, de l'isolement des élèves à difficultés particulières, du « *climat scolaire* »…

Illustration : Jean-Michel Koch

Analyse de la situation à l'échelon académique

Les équipes pédagogiques, mal préparées à analyser la pluralité des causes du décrochage, ne savent pas comment agir le plus en amont possible. Pourtant, des dispositifs de prévention existent : « *référents décrochage* », application S.D.O. « *suivi/remédiation des élèves* », Dispositif d'Accueil Personnalisé… Mais ils sont peu ou mal investis.

Les réseaux « *FOrmation QUALification Emploi* » (FOQUALE) offrent à des jeunes décrocheurs sortis sans diplôme du système éducatif la possibilité d'un retour en formation. Mais il s'agit de raccrochage.

Un contrat « *Objectif formation-emploi* » est proposé à chaque jeune décrocheur avec un parcours personnalisé de retour en formation en vue d'une réelle insertion professionnelle.

Les animateurs et les coordonnateurs des Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire accomplissent un travail remarquable qui mériterait d'être connu de tous.

Le programme d'actions :

L'analyse de terrain paraît préoccupante en termes d'absentéisme, d'exclusions, de décrochage. Une réflexion de tous les acteurs sur la problématique de prévention du décrochage est indispensable pour :

- définir et mettre en œuvre un programme d'action visant un accompagnement renforcé des enseignants : repérage des signes, traitement de la difficulté scolaire, effet que produit le quotidien de la classe sur les élèves fragiles ou momentanément fragilisés par une situation externe à la classe. L'entrée par les problématiques transversales et la pédagogie par projets sont à privilégier ;
- amorcer, dans les établissements, la réflexion sur le décrochage scolaire dans sa globalité : volet éducatif et pédagogique ;
- utiliser le levier de l'évaluation par compétences et plus globalement l'approche par compétences dans les modes d'apprentissage pour valoriser les acquis et les efforts des élèves ;
- optimiser les moyens de l'accompagnement personnalisé pour s'adapter aux besoins personnels et favoriser l'innovation pédagogique : « *un élève, un projet, une équipe* » ;
- lancer un travail collaboratif et créer des espaces d'échanges ;
- impulser les initiatives locales.

Prochaine échéance :

Organisation d'un séminaire académique élargi (Personnels de direction + Inspecteurs + Animateurs des réseaux FOQUALE) qui portera sur les bilans académiques puis les actions de pilotage et d'animation à déployer (ou à accompagner) dans les établissements. La mise en situation pourrait se faire à travers une conférence introductive d'un expert dans la lutte contre le décrochage.

Retraité et syndiqué !

- **parce que** notre syndicat milite au sien de l'**UNSA** pour le pouvoir d'achat des retraites et le maintien des droits reconnus par la réforme de 2013 ;
- **parce que** le calcul des pensions se fait sur les six derniers mois ;
- **parce que** l'abattement fiscal est de 10% ;
- **parce que** la pension de réversion est sans conditions de ressources ;
- **parce que** les enjeux de la valorisation des carrières que nous défendons concernent naturellement les futurs retraités qui nous rejoindront ;
- **parce que** nous restons solidaires de l'actualité et du devenir d'un corps et d'un métier que nous avons exercé avec passion et que, seul le **SI.EN** nous en tient informés ;
- **parce que** nous y sommes la mémoire du métier, des combats menés et des acquis professionnels ;
- **parce qu'il** nous faut cesser de considérer que le syndicalisme est seulement l'affaire des actifs : un retraité est un citoyen qui trouve dans l'action syndicale un moyen de participer aux évolutions d'une société en permanente transformation mais aussi de défendre ses intérêts matériels dans une période où a situation des personnes âgées est devenu un enjeu majeur.

SI.EN
SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
UNSA éducation

Réaction épidermique

Libres impressions au retour de Poitiers.

Je suis ce qu'il convient encore d'appeler un néo-retraité, adhérent du **SI.EN** et de la FGR-FP, je viens de vivre mon deuxième congrès de la Fédération générale des Retraités de la Fonction publique au Palais des congrès du Futuroscope. Le cadre était superbe, grandiose pour qui sait apprécier un environnement « *high tech* » et l'organisation sans faille.

Pourtant, je reviens de Poitiers quelque peu irrité car je suis surtout conscient de ne pas avoir fait vraiment avancer la cause de mes pairs retraités.

Pourquoi ?

Englués dans des querelles idéologiques que je croyais désormais appartenir aux oubliettes de l'Histoire, les débats n'ont pas été à la hauteur des enjeux. On y a passé plus de temps à détruire qu'à véritablement chercher à construire ensemble un projet revendicatif commun. La rigueur des temps actuels devrait nous inciter à nous unir, à nous rassembler plutôt qu'à nous diviser, à rechercher nos convergences plutôt qu'à nous opposer dans des polémiques stériles. En un mot, souhaitons-nous utiliser ce bel outil qu'est la FGR-FP pour défendre nos pensions de retraite, plus menacées qu'on ne le pense, dans le temps et dans l'espace, et nos droits de retraité ? Souhaitons-nous faire entendre notre voix ?

Ce n'est pas en mettant en avant notre motion revendicative qu'on y arrivera. Année après année, congrès après congrès, amendement après amendement, cette motion est devenue illisible. Elle est devenue un tissu de contradictions parfois difficiles à assumer, un pavé lourd et indigeste au travers duquel il est difficile de trouver une ligne directrice qui serait l'expression d'une volonté commune.

En fin de compte que voulons-nous et de quelle manière souhaitons-nous faire entendre nos revendications ?

- **Il faut d'abord revoir certains modes de fonctionnement**

Le vote de la motion revendicative absorbe trop de notre temps. Ne peut-on pas travailler plus efficacement et aboutir, plus en amont à une synthèse qui deviendrait note référence commune pour les deux années à venir ?

- **Il faut ensuite réfléchir à l'avenir de la retraite des fonctionnaires**

Faute d'une discussion sérieuse permettant de clarifier nos positions, nous risquons un jour de nous heurter à l'intransigeance de l'Etat employeur qui, au nom de la défense de l'intérêt général, nous imposera sa volonté. Depuis quelques années, nous naviguons à vue, évitant les écueils des réformes, sans véritable cap, et nous nous gargarisons de mots.

Sait-on seulement ce qu'est la pension « salaire continué » ?

A-t-on pensé à ce que signifie le fait que nos pensions sont inscrites dans « *le grand livre d'or de la dette publique* » à un moment où justement celle-ci explose ?

Quelles conséquences cela peut-il avoir que les retraites des fonctionnaires soient prises en charge par le budget de l'État ?

Nous avons encore la chance de pouvoir disposer d'une organisation unitaire. Sachons la faire évoluer et l'utiliser fort à propos pour défendre nos pensions et nos droits.

Christian **Barthès**

Réflexion ... par *Michel Volckcrick*

Aménagement des rythmes scolaires : et si l'on pensait un peu aux enfants…

La loi sur la refondation de l'École, votée par une soixantaine de députés, intégrait dans ses dimensions majeures la modification radicale des rythmes scolaires des élèves, prenant en compte les nombreux travaux des chrono-biologistes.

En résumant très fortement ces travaux, disons qu'on sait globalement que les qualités d'écoute et les performances des élèves sont plus fortes le matin que l'après-midi et meilleures en fin d'après-midi qu'en début. On sait aussi que la coupure en milieu de semaine est nécessaire, que les vacances doivent durer 2 semaines au minimum pour être réparatrices mais que des vacances de 2 mois entiers en été n'apportent rien de particulier en termes de bénéfice.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'au-delà du temps consacré à l'école, l'élève doit supporter un temps important de travail à la maison, imposé par les enseignants et subi par les parents dont ce n'est guère le rôle et qui n'en ont pas tous les compétences.

Partant de ces constats, que convenait-il de faire ?

- remettre en place la semaine de 9 demi-journées supprimée par le ministre Darcos à la demande du président de la République Nicolas Sarkozy ;
- réinstaurer la coupure du mercredi ;
- augmenter largement la pause du midi pour mettre en place des activités diverses ;
- consacrer la période 16h - 18h, à nouveau, à du temps scolaire ;
- assurer 2 semaines de vacances pour les périodes de novembre, février et avril-mai ;
- réduire les vacances d'été de 2 semaines, quitte à fonctionner avec des zones comme pour les vacances d'hiver et de printemps ;
- imposer ce fonctionnement pour l'école primaire et pour le collège, voire pour les lycées.

On me dira que le ministre aurait mis le feu s'il avait aménagé ainsi les rythmes scolaires. Il ne l'a pas fait et il a cherché au contraire à mettre de la souplesse pour tenir compte des contraintes locales. Qu'a-t-il obtenu en fin de compte ? Un mécontentement général et des modifications qui arrangeaient plus ou moins les adultes mais qui n'étaient d'aucun bénéfice pour les enfants.

On en arrive en effet ici ou là à des activités péri-éducatives facultatives et parfois payantes, voire à une libération complète d'un après-midi par semaine, ce qui constitue l'aberration complète de cette réforme, quand ce n'est pas un refus total d'élus « frondeurs » qui n'hésitent pas à se déclarer hors-la-loi... Les parents ne comprennent pas et ils en veulent non pas aux élus mais au ministre de l'Éducation nationale.

En tout état de cause, il fallait faire preuve d'un réel courage politique à l'image de l'époque de Jules Ferry où l'on a su imposer non seulement l'obligation scolaire et la laïcité mais aussi le partage des responsabilités entre l'État et les collectivité locales. Il n'est pas sûr que l'on aurait eu toutes ces constructions d'écoles du début du siècle si l'on avait demandé l'avis des élus. Mais il est vrai aussi que les politiques de l'époque avaient réussi à être porteurs d'un projet politique fort et ambitieux.

Aujourd'hui, il suffisait de donner un peu plus de temps et de fixer la mise en place de cette réforme pour l'ensemble des élèves en scolarité obligatoire à la rentrée 2015 pour laisser aux enseignants, aux élus et à la société dans son ensemble le temps de se retourner. Partant de là et sachant qu'aucune mesure de souplesse n'était envisageable, les chefs d'établissements dans les collèges, les inspecteurs et les directeurs d'écoles dans le premier degré se seraient organisés, les élus auraient pensé l'utilisation de leurs personnels, voire d'une certaine catégorie de population disponible (les clubs de retraités par exemple) pour les activités péri-éducatives. Il ne faut pas de qualification extraordinaire pour aider un enfant à faire ses devoirs, apprendre ses leçons, ou simplement pour lui lire une histoire. Et il suffit de consacrer un peu moins de finances à l'embellissement de la commune ou aux festivités réservées aux personnes âgées pour en donner un peu plus aux enfants.

Demander l'avis des adultes, quels qu'ils soient, pour améliorer tant soit peu la qualité de vie et la réussite des enfants est, de nos jours, une erreur. Il est tard pour remettre le projet en chantier, mais il n'est jamais trop tard. Il faut simplement du courage et une réelle volonté.

SI.eN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE — ADHESION

BULLETIN D'ADHÉSION • ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

SITUATION PERSONNELLE

NOM : .....
Prénom : .....
né(e) le : .....
Adresse : .....
..... Tél : .....
Portable : .....
Adresse électronique : .....
(cette adresse est notamment utilisée pour informer du changement de mot de passe)

COTISATION

Montant de la cotisation annuelle versée par l'adhérent ..... €

Mode de paiement : ☐ Cotisation entière ☐ Paiement fractionné

*En cas de paiement fractionné, **joindre impérativement les deux chèques**.*

Rappel des modalités de gestion :

- *le responsable local adressera au secrétariat national l'ensemble des fiches et des chèques des adhérents ;*
- *le trésorier national reversera à chaque trésorier académique la part locale sur la base des cotisations reçues à la date du **15 décembre** ;*
- *la carte d'adhérent sera envoyée en février avec l'**attestation fiscale 2014**.*

SITUATION PROFESSIONNELLE

ACADÉMIE : .....
N° du département : ..... (1D, IO et retraités)
Circonscription et/ou Spécialité : .....
Adresse : .....
..... Tél : .....

Corps : .....
Type de poste : .....
Mission : .....
Titulaire, Stagiaire, Chargé de mission : .....
Actif, Retraité, CFA ou CPA : .....
Classe : ..... Échelon : ..... Date de promotion : .....
Année de recrutement IEN : .....
☐ Concours ☐ Liste d'aptitude
Année de recrutement IA-IPR : .....
☐ Concours ☐ Liste d'aptitude
Année de nomination au poste actuel (ou de retraite) : .....
Identifiant du poste : .....

Pour faciliter notre travail, merci de remettre à votre responsable local cette fiche d'adhésion et votre chèque libellé à l'ordre du SI.EN.

S'il est souhaitable de payer en une seule fois, vous pouvez cependant vous acquitter de votre cotisation en deux fois : dans ce cas, joindre deux chèques, le premier sera encaissé immédiatement, le second le sera le 15 février 2015. Cette disposition permettra à tous de recevoir l'attestation du Syndicat dans les délais prescrits et donc de bénéficier de la réduction d'impôt pour 2014.

*Collègues isolés, envoyez cette fiche et votre cotisation au **SI.EN, 23 rue Lalande, 75014 PARIS***

IMPORTANT : LA REDUCTION D'IMPÔT EST FIXÉE A 66 %

Exemple : 219 € de cotisation = 146 € d'impôt en moins, soit un coût réel de 73 €

Pas d'augmentation des cotisations en 2014-2015

IEN CLASSE NORMALE	
1er échelon (367)	97 €
2e échelon (398)	105 €
3e échelon (438)	116 €
4e échelon (491)	129 €
5e échelon (549)	145 €
6e échelon (618)	165 €
7e échelon (657)	175 €
8e échelon (710)	189 €
9e échelon (733)	196 €
10e échelon (782)	208 €

STAGIAIRES	**97 €**
CHARGÉS DE MISSION	**97 €**

CPA - CFA
75 % du montant de la cotisation normale

IEN HORS CLASSE et IA-IPR	
4e (3e) échelon (678)	181 €
5e (4e) échelon (733)	196 €
6e (5e) échelon (782)	208 €
7e (6e) échelon (820)	219 €
A1	234 €
A2	244 €
A3/B1	257 €
B2	268 €
B3	276 €

RETRAITÉS

(733)	89 €
(780)	97 €
(820)	105 €
(A)	113 €
(B)	129 €

Je soussigné(e) .....
adhère au SI.EN UNSA Éducation

date et signature :

Journal « L'Inspection » :

*Afin de réduire la consommation de papier et les coûts, le journal « **L'Inspection** » est proposé sous forme de fichier « pdf » téléchargeable directement sur le site : **www.sien-unsa-education.org**.*
Si vous souhaitez le recevoir par voie postale, veuillez cocher la case ci-dessous, après avoir vérifié le libellé de votre adresse afin d'éviter les retours de courrier non distribué.

(Cochez la case pour accord)

☐ *Je demande à recevoir le journal « **L'Inspection** » par voie postale à l'adresse indiquée supra.*

Retraités : *(Cochez la case pour accord)*

☐ *J'autorise la publication de mon adresse personnelle dans l'annuaire des corps d'inspection*

Nota : les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Téléchargez ce formulaire en ligne sur notre site : www.sien-unsa-education.org

SI.EN UNSA ÉDUCATION
23, rue Lalande • 75014 PARIS • Tél. : **01 43 22 68 19** • Fax : 01 43 22 88 92
sien@sien-unsa-education.org
www.sien-unsa-education.org

UNSA éducation

LOWE STRATÉUS

« J'en tremble encore. La bagarre a éclaté entre 2 élèves sans que j'aie rien vu venir. J'ai été mis en cause pour défaut de surveillance et là, ça m'a vraiment soulagé d'avoir quelqu'un avec moi pour m'accompagner et me défendre. »

Olivier – Professeur des écoles à Grenoble.

OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION EN PARTENARIAT AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES.

L'Offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels et vous propose un accompagnement solidaire de proximité pour vos démarches administratives et juridiques.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur maif.fr

MAIF

ASSUREUR MILITANT.

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat incluant un contrat de coassurance MAIF et USU. MAIF – Société d'assurance mutuelle à cotisations variables – CS90000 – 79038 Niort cedex 9. USU – Société d'assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laïques à cotisations variables – 7 Rue Portalis – 75008 Paris. Entreprises règies par le Code des assurances. Fédération des Autonomes de Solidarité Laïque – Association régie par la loi de 1901 – 7 rue Portalis – 75008 Paris.